

Secteur privé et entreprises publiques

En 2010, les salaires ralentissent en euros constants

Guillaume Bichler et Roselyne Kerjosse,
Département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

En 2010, le salaire en équivalent temps plein (EQTP) d'une personne travaillant dans le privé ou une entreprise publique est en moyenne de 2 764 euros bruts par mois et 2 082 euros nets de tous prélèvements à la source. Le salaire net moyen a augmenté de 2 % en euros courants par rapport à 2009. Compte tenu de la reprise de l'inflation (+ 1,5 % en 2010), le salaire net moyen en euros constants progresse moins vite en 2010 qu'en 2009 (+ 0,5 % contre + 1,2 %).

L'amélioration de la conjoncture de l'emploi profite plus aux cadres et moins aux salariés à bas salaires, et davantage aux femmes qu'aux hommes. L'écart salarial entre hommes et femmes poursuit la légère baisse entamée en 2008 mais demeure proche de 20 %.

En 2010, en France (métropole et DOM), un salarié du secteur privé ou d'une entreprise publique perçoit en moyenne en équivalent temps plein (EQTP) 2 764 euros par mois en brut et 2 082 euros nets de tous prélèvements à la source (*définitions*). Privilégier le salaire en EQTP plutôt qu'en temps complet permet de prendre en compte les postes à temps partiel qui représentent environ 14 % du volume de travail en 2010.

En euros courants, le salaire net moyen progresse plus en 2010 qu'en 2009 (+ 2,0 % contre + 1,3 %). Cette hausse des salaires

intervient dans un contexte de reprise de l'inflation (+ 1,5 % en moyenne en 2010), après une année 2009 de quasi-stabilité des prix (+ 0,1 %). De ce fait, le salaire net moyen n'a progressé que de 0,5 % en euros constants (*définitions*), après + 1,2 % en 2009 et + 0,4 % en 2008.

L'amélioration de l'emploi amorcée fin 2009 s'est poursuivie tout au long de 2010. Globalement, les changements de structure des qualifications entre 2009 et 2010 expliquent 0,4 point, soit la quasi-totalité, de l'augmentation du salaire moyen (*tableau 1*). À « structure constante » (*définitions*), la hausse du salaire réel serait de 0,1 %.

L'amélioration de la conjoncture de l'emploi...

Fin 2010, un peu plus de la moitié des emplois perdus pendant la crise ont été regagnés. Les facteurs qui avaient pesé sur le salaire moyen en 2009 (moindres heures supplémentaires, surcroît de chômage partiel, baisse des primes) jouent en 2010 en sens inverse et contribuent à la hausse du salaire moyen. Le chômage partiel qui avait fortement augmenté en 2009, diminue en 2010, mais reste toutefois supérieur à son niveau d'avant la crise. Le volume des heures supplémentaires augmente en 2010 par rapport à 2009 et dépasse le niveau atteint en 2008. Après avoir été le principal vecteur de l'ajustement du marché du travail au repli de l'activité économique en 2008 et surtout en 2009, l'intérim est le levier principal des créations d'emploi en 2010 : la moitié des créations nettes d'emploi ont reposé sur le dynamisme de ce secteur.

1 Évolutions annuelles, en euros constants, des salaires moyens

en %

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Salaires brut moyen	0,6	0,6	0,5	1,2	1,2	1,7	0,3	0,9	0,6
Salaires net moyen de prélèvements	0,3	0,0	0,1	1,0	0,4	1,7	0,4	1,2	0,5
Salaires net moyen de prélèvements à structure constante	1,5	1,0	0,8	1,9	1,4	1,4	1,4	1,2	0,1
Incidence des effets de structure sur le salaire net ¹	-1,2	-1,0	-0,7	-0,9	-1,0	0,3	-1,0	0,0	0,4
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,9	2,1	2,1	1,8	1,6	1,5	2,8	0,1	1,5

1. Voir Définitions.

Champ : salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, France.

Source : Insee, DADS fichier semi-définitif.



... ne profite pas aux salaires des ouvriers

Cette reprise de l'intérim profite à l'emploi ouvrier puisque les trois quarts des emplois intérimaires sont des emplois d'ouvriers non qualifiés. Mais ces embauches de personnes aux salaires globalement plus faibles entraînent mécaniquement une baisse du salaire moyen des ouvriers. Ainsi, tous secteurs d'activité confondus, le salaire net moyen des ouvriers diminue de 0,2 % en 2010 en euros constants (tableau 2) : pour les ouvriers intérimaires, cette baisse est de 1,9 % alors que le salaire moyen des ouvriers non intérimaires augmente de 0,1 %.

La revalorisation du Smic horaire brut, intervenue au 1^{er} janvier 2010 suite à la modification du calendrier de revalorisation, a été limitée à 0,5 % du fait de la très faible inflation en 2009 (après une hausse de 1,3 % au 1^{er} juillet 2009). Ainsi, en moyenne annuelle sur 2010,

le Smic horaire augmente de 1 % en euros courants et baisse de 0,5 % en euros constants. La proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic diminue légèrement : 9,8 % au 1^{er} janvier 2010 (1,5 million de salariés) contre 10,6 % au 1^{er} juillet 2009 (1,6 million de salariés).

Parmi les secteurs ayant le plus grand nombre de salariés, seul celui des services aux entreprises, dont relève l'intérim, enregistre une baisse du salaire moyen toutes catégories confondues. Dans l'industrie, où l'emploi décline depuis le début des années 2000, y compris lors des périodes de reprise de l'activité, les salaires nets augmentent de 0,9 %. Dans la construction, où les effets de la contraction de l'activité se sont fait sentir plus tardivement et où la perte d'emplois s'est poursuivie jusqu'à la fin 2010 (hors intérim), les salaires progressent de 0,4 %. Les pertes d'emplois dans ces deux secteurs concernent surtout des salariés peu qualifiés et

faiblement rémunérés. Cela conduit mécaniquement à une hausse du salaire moyen des personnes ayant conservé leur emploi. Dans le secteur de la restauration, à l'inverse, l'augmentation du salaire net moyen (+ 1 %) se conjugue avec une augmentation des effectifs : cette évolution s'observe dans la restauration traditionnelle, qui a bénéficié de la baisse de la TVA intervenue le 1^{er} juillet 2009, comme dans la restauration rapide qui n'en a pas bénéficié.

Une année un peu plus favorable aux cadres

Après deux années de crise durant lesquelles leur rémunération moyenne a baissé (- 0,5 % en 2008 puis - 1,6 % en 2009), la situation des cadres s'améliore : leur salaire moyen augmente de 1 % en euros constants.

C'est dans le secteur des activités financières, secteur qui emploie beaucoup de cadres (38 %) et où la part de primes est particulièrement forte, que les salaires ont augmenté le plus en 2010 (+ 2,1 %) après deux années de forte baisse (- 5,2 % en 2009 et - 4,1 % en 2008). Dans la finance, le salaire moyen des cadres augmente ainsi que les effectifs, ce qui est le signe d'une réelle amélioration de ce secteur en 2010. Dans l'industrie, autre secteur ayant une forte proportion de cadres (16 % des effectifs), la hausse moyenne des salaires (+ 1,1 %) s'accompagne en revanche d'une baisse du nombre de cadres.

② Salaires mensuels moyens et répartition des effectifs en EQTP

	Salaires bruts			Salaires nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2009	2010
	2009	2010	Évolution (%)	2009	2010	Évolution (%)		
Ensemble	2 708	2 764	0,6	2 041	2 082	0,5	100,0	100,0
Cadres ¹	5 187	5 331	1,3	3 851	3 950	1,0	17,1	17,1
Prof. interm.	2 799	2 855	0,5	2 104	2 143	0,4	20,5	20,8
Employés	1 946	1 975	0,0	1 481	1 507	0,2	29,4	29,8
Ouvriers	2 042	2 070	-0,1	1 563	1 583	-0,2	32,9	32,3
Hommes	2 937	2 997	0,5	2 220	2 263	0,4	59,6	59,3
Femmes	2 369	2 425	0,8	1 777	1 817	0,7	40,4	40,7

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, France.

Source : Insee, DADS fichier semi-définitif.

③ Distribution des salaires mensuels nets en 2010 et évolution entre 2009 et 2010 en euros constants

Déciles	Ensemble		Hommes		Femmes	
	2010	évol.	2010	évol.	2010	évol.
D1	1 142	-0,1	1 197	-0,2	1 096	0,0
D2	1 275	0,1	1 348	0,1	1 202	0,0
D3	1 396	0,2	1 482	0,3	1 300	0,3
D4	1 525	0,3	1 622	0,3	1 403	0,4
D5 ou Médiane	1 675	0,3	1 782	0,3	1 527	0,4
D6	1 862	0,3	1 984	0,3	1 686	0,4
D7	2 111	0,2	2 266	0,2	1 903	0,4
D8	2 510	0,3	2 734	0,3	2 212	0,5
D9	3 317	0,4	3 663	0,4	2 812	0,8
D95	4 286	0,5	4 797	0,2	3 489	1,0
D99	7 654	0,6	8 798	0,5	5 635	1,5
Moyenne	2 082	0,5	2 263	0,4	1 817	0,7

Lecture : En 2010, 10% des salariés gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 142 euros (1^{er} décile ou D1).

Champ : salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, France.

Source : Insee, DADS fichier semi-définitif.

Les bas salaires diminuent en euros constants

Le salaire net médian en EQTP, qui partage les salariés en deux groupes d'effectifs égaux, est de 1 675 euros par mois (tableau 3). Il reste de 20 % inférieur au salaire net moyen et augmente un peu moins vite (+ 0,3 % en euros constants).

En 2010, les 10 % de salariés les moins bien payés (1^{er} décile ou D1) ont un salaire net mensuel en EQTP inférieur à 1 142 euros. Ce salaire est en baisse de 0,1 % en euros constants par rapport à 2009, et c'est le seul décile pour lequel il diminue. Cette évolution s'explique par la baisse des salaires pour les moins bien rémunérés des ouvriers et des employés,

qui constituent 93 % des salariés du 1^{er} décile. Ces deux catégories de salariés sont par ailleurs dans une situation défavorable : l'évolution de leurs salaires pour les différents seuils de déciles est comprise entre - 0,5 % et + 0,1 %.

En haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux payés (9^e décile ou D9) disposent de plus de 3 317 euros et les 1 % les mieux rémunérés (ou 99^e centile) bénéficient de plus de 7 654 euros. Bien que l'année 2010 soit plus favorable aux cadres (pour eux, les évolutions sont positives sur l'ensemble de la hiérarchie salariale), l'évolution du 9^e décile reste modeste : + 0,4 % en 2010 en euros constants contre + 1,5 % en 2009.

Tous ces mouvements relatifs demeurent d'ampleur limitée : le rapport entre les salaires des 1^{er} et 9^e déciles, indicateur qui fournit une mesure de leur dispersion, est stable à 2,9 depuis 2004.

Écart salarial entre hommes et femmes : 19,7 % en moyenne, et 10,7 % hors effet de structure

Si l'amélioration de la conjoncture de l'emploi a bénéficié aux hommes - les hommes sont en effet plus présents dans les secteurs qui avaient été les plus touchés par la crise et qui se redressent en 2010 - en revanche, le salaire moyen des femmes progresse plus que celui des hommes entre 2009 et 2010 : + 0,7 % en euros constants contre + 0,4 %. Ce constat se vérifie, globalement, sur l'ensemble de la hiérarchie salariale. L'écart est encore plus grand pour le 99^e centile. C'est surtout parmi les cadres que se fait la différence : le salaire moyen des femmes cadres augmente de 1,9 % contre 0,5 % pour les hommes cadres entre 2009 et 2010. Le salaire moyen des cadres féminins augmente même de 2,1 % dans le secteur des activités financières et celui des services aux entreprises, deux des secteurs employant le plus de cadres féminins (environ 14 %). Si le premier secteur est également favorable (+ 1,2 %) aux salaires des cadres masculins (10 % des cadres masculins), ce n'est pas le cas du second où leur salaire baisse de 1,5 % (18 % des cadres masculins). Dans l'ensemble, l'écart salarial moyen entre hommes et femmes se réduit de nouveau légèrement entre 2009 et 2010, mais il

demeure significatif (*graphique*). En 2010, une salariée gagne en moyenne en EQTP 19,7 % de moins que son homologue masculin (de - 8,5 % pour le 1^{er} décile à - 23,2 % pour le 9^e décile et - 36 % pour le 99^e centile). En corrigeant les effets de structure (*définitions*), l'écart de salaire entre hommes et femmes est encore de 10,7 %.

Temps partiel : hausse du salaire horaire des cadres et de la durée de travail

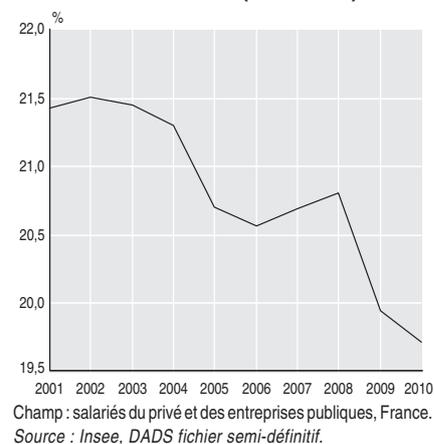
En moyenne, le salaire horaire net des postes à temps partiel est plus faible que celui des postes à temps complet (*tableau 4*). Cet écart de 17 % s'explique à la fois par une moindre part de personnel « très qualifié » et par des salaires horaires inférieurs à ceux des personnes à temps complet pour une même qualification. En 2010, le salaire horaire des temps non complets augmente légèrement plus que celui des temps complets. Entre 2009 et 2010, le volume horaire de travail total, tous salariés et tous secteurs confondus, est quasiment stable. Le nombre d'heures rémunérées diminue légèrement pour les personnes à temps complet mais augmente pour celles à temps partiel, surtout pour les hommes. En effet, la part des hommes

travaillant à temps partiel a continué de progresser en particulier pour les cadres (+ 0,5 %). Ce sont eux qui portent toute la hausse du salaire horaire des hommes travaillant à temps partiel.

Heures supplémentaires : en hausse pour toutes les catégories et dans tous les secteurs

Le volume d'heures supplémentaires déclaré progresse de plus de 6 % entre 2009 et 2010 (après - 3,4 % entre 2008 et 2009). Cette progression concerne toutes les catégories, dans une fourchette de + 6 % pour les ouvriers et les

Écart entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes (en EQTP)



4 Salaires horaires moyens et répartition des effectifs*

	Salaires bruts			Salaires nets de tous prélèvements			Répartition des effectifs (%)	
	Euros courants		Euros constants	Euros courants		Euros constants	2009	2010
	2009	2010	Évolution (%)	2009	2010	Évolution (%)		
Salariés à temps complet								
Hommes	19,13	19,47	0,3	14,45	14,70	0,2	64,9	64,6
Femmes	16,10	16,48	0,9	12,06	12,34	0,8	35,1	35,4
Ensemble	18,06	18,41	0,4	13,61	13,86	0,3	100,0	100,0
Cadres ¹	33,63	34,54	1,2	24,97	25,61	1,1	18,1	18,1
Prof. interm.	18,35	18,65	0,1	13,79	13,99	0,0	21,2	21,6
Employés	13,05	13,24	0,0	9,94	10,11	0,3	26,0	26,2
Ouvriers	13,49	13,63	-0,4	10,31	10,42	-0,5	34,7	34,1
Salariés à temps non complet								
Hommes	17,01	17,52	1,4	12,99	13,30	0,8	29,7	30,4
Femmes	13,97	14,24	0,4	10,52	10,70	0,2	70,3	69,6
Ensemble	14,87	15,24	0,9	11,25	11,49	0,6	100,0	100,0
Cadres ¹	29,84	30,97	2,3	22,15	22,79	1,4	12,6	12,9
Prof. interm.	17,24	17,54	0,2	13,00	13,18	-0,1	16,1	15,8
Employés	11,70	11,87	-0,1	8,90	9,02	-0,1	50,1	50,4
Ouvriers	11,87	12,02	-0,2	9,16	9,26	-0,3	21,3	20,9
<i>Smic</i>	<i>8,77</i>	<i>8,86</i>	<i>-0,5</i>	<i>6,88</i>	<i>6,96</i>	<i>-0,3</i>	-	-

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

* Effectifs en nombre d'heures travaillées.

Champ : salariés du privé et des entreprises publiques, France.

Source : Insee, DADS fichier semi-définitif.

employés à près de + 8 % pour les professions intermédiaires. Ce sont les ouvriers qui réalisent le plus d'heures supplémentaires : plus de la moitié du volume total déclaré en 2010 alors qu'ils ne réalisent qu'un tiers du volume horaire de travail total ; à l'inverse, les cadres ne réalisent que 5 % du volume total déclaré.

Toutes catégories confondues, le secteur des transports et de l'entreposage est le plus dynamique, avec un bond de 12 % du volume d'heures supplémentaires déclarées. L'industrie, et particulièrement le domaine de la fabrication manufacturée, les services aux entreprises et le secteur de l'information et de la communication connaissent également une forte hausse (de l'ordre de 10 %). En revanche, dans la construction, qui figure avec l'automobile parmi les secteurs les plus consommateurs d'heures supplémentaires déclarées, la progression est quasiment nulle.

Tous secteurs confondus, les femmes sont moins concernées par les heures supplémentaires : elles sont environ deux fois moins nombreuses à en effectuer pour un volume d'heures représentant un tiers de celui des hommes.

La rémunération des heures supplémentaires représente en moyenne par EQTP 8,4 % du salaire net pour les 38 % de salariés qui en font. Cette proportion atteint 9 % pour les cadres et les ouvriers. Malgré le fort recours à ce dispositif en 2010, les heures supplémentaires ne représentent que 2,4 % du volume horaire total de travail.

Salariés présents en 2009 et 2010 : hausse plus favorable aux jeunes et dans la restauration

Compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre dans le secteur privé, les « permanents » (*définitions*) ne représentent que 55 % des postes en

EQTP. Le salaire net moyen en EQTP des « permanents » augmente de 1,9 % en euros constants, soit davantage que pour l'ensemble des salariés (+ 0,5 %). L'inflation ayant été plus forte en 2010 qu'en 2009, la proportion de permanents ayant eu une augmentation de salaire supérieure à l'inflation diminue : 58 % en 2010 contre 68 % en 2009. En 2010, la proportion de personnes en place dont le salaire a progressé plus vite que l'inflation est la plus importante dans la restauration, plus précisément dans la restauration traditionnelle et les cafétérias. Comme les autres années, c'est également pour les moins de 30 ans que les progressions salariales sont les plus fortes, mais sur des salaires plus faibles en début de carrière. Les progressions salariales ont été de même ampleur pour les hommes et les femmes, ainsi que pour les personnes travaillant à temps complet ou à temps partiel.

Définitions

Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les sommes versées au titre de la participation et l'intéressement.

Le salaire net de tous prélèvements à la source est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans la DADS. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas la participation et l'intéressement placé sur un plan d'épargne entreprise (qui ne sont pas imposables).

Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un salarié ayant occupé un poste donné durant six mois à 80 % et ayant perçu 10 000 euros compte pour 0,4 (=0,5*0,8) en EQTP rémunéré 25 000 euros par an.

Les évolutions en **euros constants** sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages.

L'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un **effet de structure** et une **évolution à structure constante**. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués selon le sexe, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le secteur d'activité et les conditions d'emploi (temps complet ou temps partiel).

L'effet de structure est lui-même la résultante de deux facteurs : les changements de groupe de personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Les **permanents** sont définis ici comme les salariés présents sur l'ensemble des deux années consécutives (24 mois) dans le même établissement et ayant la même quotité de travail les deux années.

Source

Les salaires annuels et les effectifs sont connus grâce aux DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) que les entreprises adressent à l'administration. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, ainsi que les apprentis, les stagiaires, les titulaires d'emplois aidés et les salariés des particuliers employeurs.

Les résultats sont issus de l'exploitation soit du fichier exhaustif, soit du sondage au 1/12, la profession et catégorie socioprofessionnelle faisant l'objet d'un codage plus approfondi dans le sondage au 1/12.

Bibliographie

- « Emploi et salaires », Insee, collection Références, édition 2012.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2010 », Dares analyse, n° 065, août 2011, Dares.
- « Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2010 », Dares analyse, n° 74, novembre 2010, Dares.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2012

Abonnement annuel : 82 € (France) 103 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

L. Bellin, A.-C. Morin,

C. Perrel, C. Pfister

Maquette : C. Kohler

Impression : Jouve

Code Sage IP121403

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2012



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES